



## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet d'économie circulaire est de participer à la valorisation et au recyclage des déchets dans la zone d'implantation.

A partir de 72 000 t/an de plastiques réceptionnés sous forme de balles composées de plastiques de type polyéthylène (PE) et polypropylène (PP) issus principalement d'emballages ménagers, l'objectif est de produire 50 000 t/an de granulés PE et PP. Les Matières Premières Recyclables (MPR) de PE (ou PEHD) et PP seront expédiées par transport routier et fluvial vers des industries utilisant des plastiques (fabricant d'emballages, de poussettes, de valises, automobile, biens de consommations,...).

Le projet s'inscrit dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Permettant le développement de nouvelles capacités de recyclage de matières plastiques, le projet est compatible avec les orientations régionales du SRADDET PACA intégrant le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets. Il participe à l'objectif de Valorisation de Matière souhaitant augmenter le taux de valorisation de 40 à 60% d'ici 2025.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont envisagés en 5 grandes phases :

1- Terrassements – plateformes -> 1 mois :

\*Décapage sur l'emprise du projet, terrassements en masse & mouvements de terres classiques, déblais éventuellement mis en remblais après tri... ;

2- Fondations spéciales – renforcement de sol -> 2 mois :

\*Inclusions rigides ou colonnes ballastées, murs de soubassement & longrines périphériques en béton armé, murs coupe-feu... ;

3- Bâtiment – coque ->10 mois :

\*Bâtiment industriel, bureaux sociaux, labos et autres locaux isolés -> gros œuvre des locaux d'exploitation, réseaux enterrés, charpente métallique, couverture étanchée isolée, escalier béton, gros œuvre zone technique sprinkler, DECI, ossature métallique et planchers intermédiaires... ;

4- Aménagement & équipement intérieur (hors process) -> 3 mois :

\*ouvrages de serrureries et divers (portes coupe-feu, garde-corps, accès en toiture par échelle, châssis intérieurs métalliques fixes coupe-feu, passerelles métalliques...);

\*installations techniques (sprinkler, plomberie, raccordement HTA, TGBT, courant ondulé, éclairages...);

5- VRD – aménagements & équipements extérieurs -> en temps masqué :

\*Mise en place des réseaux EP toitures et voiries séparatifs, bassins de rétention... Réseaux à la parcelle : eau potable, eaux usées et eaux pluviales + téléphone ; Réseaux à raccorder : fibre optique, gaz et électricité -> les travaux ne passent pas par des zones sensibles et les réseaux seront enterrés au droit ou le long de voiries existantes ;

\*Le réseau d'adduction d'eau brute sera aussi raccordé sur un forage à réaliser. Ces eaux seront ensuite traitées pour être utilisées.

Hors process, la durée prévisionnelle des travaux est estimée à 16 mois.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En exploitation, le site accueillera majoritairement des déchets entrants sous forme de balles de PP et PE, issues de la collecte des centres de tri d'emballages français, en particulier dans la moitié sud de la France.

Les balles de plastiques seront acheminées par transport routier et fluvial, et potentiellement ferroviaire. Un objectif de trafic fluvial de 1600 tonnes minimum est envisagé à 5 ans.

Le fonctionnement du process de l'usine envisagé est le suivant :

- Réception avec pesée et bâtiment d'accueil ;

- Déchargement dans la zone de stockage prévue en extérieur, dans des conditions permettant d'éviter l'emportement en cas de crue et de vent ;

- Process de valorisation des déchets plastiques (ouverture des balles, tri optique et tri des métaux, broyage, lavage, tri par flottaison puis tri optique des paillettes et extrusion pour transformation en granulés). Ce process aura lieu dans un bâtiment dédié unique. Les installations de traitement des eaux du process ainsi que la chaufferie à gaz seront dans le même bâtiment.

- Un deuxième bâtiment dédié au stockage des produits finis en big bags est prévu. L'expédition se fera par poids lourds chargés de big bag soit par camions citerne chargés depuis les silos prévus à cet effet.

Une zone spécifique de gestion des eaux de surface est envisagée (avec un bassin de rétention des eaux de ruissellement et des eaux d'extinction incendie).

Concernant les besoins en eau du site, le volume annuel projeté est compris entre 100 et 200 000 m<sup>3</sup> qui seront utilisés pour le process de lavage ainsi que pour la défense incendie. L'autonomie du site en eau est visée via l'alimentation par un forage, avec un branchement sur le réseau industriel CNR en complément possible.

Le site fonctionnera 24/24h et 7/7j. Les livraisons se feront en horaires de journée et le process de transformation sera situé à l'intérieur du bâtiment. La circulation des engins d'approvisionnement sera uniquement entre le stock de balles du côté du Rhône et le bâtiment process.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Un permis de construire au titre du code de l'urbanisme qui comprendra une attestation ATTES conformément à la réglementation en vigueur ;
- une demande d'autorisation environnementale au titre des ICPE et de la Loi sur l'Eau ;
- un dossier CNPN (portée à l'échelle du site industrialo-portuaire d'Arles).

Le projet comprend également des installations relevant du régime de l'enregistrement (rubriques 2662-1, 2714-1) et du régime de la déclaration avec contrôle périodique (rubriques 2910-A-1), ces parties seront incluses au dossier d'autorisation environnementale.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de l'emprise foncière - Emprise du site projeté autorisé	50 000 m <sup>2</sup>
Trafic PL généré par le projet	30 camions/jour
Trafic VL (collaborateurs et visiteurs)	77 max en simultané
Débit journalier et débit instantané à satisfaire de l'eau de nappe pompée	60 m <sup>3</sup> /h (2 x 30 m <sup>3</sup> /h)

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

QCP - SUEZ ET LYONDELL BASELL  
Site industriel et portuaire d'Arles  
Voie communale 13 dite Chemin des Segonnaux  
13200 Arles (13, Bouches-du-Rhône)

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 3° 7 0' 7 5" 50 Lat. 0 4° 6 2' 0 9" 38

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Arles (13200, Bouches-du-Rhône)

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Source : Expertise écologique Auddicé environnement - Avril 2021 Le projet est à proximité immédiate de la ZNIEFF de type 1 "L'île de Saxy" et de la ZNIEFF de type 2 "Le Rhône", ainsi que du site Natura 2000 « Le Rhône aval » (ZSC FR9301590). Il est également inclus dans la réserve de biosphère Camargue (FR6400003), dans la zone de transition.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Observatoire-des-territoires.gouv
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : SIG Geo-Ide DREAL PACA
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Source : Observatoire-des-territoires.gouv La commune d'Arles est soumise à la loi littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Expertise écologique Auddicé environnement - Avril 2021 Le projet est situé dans la zone de transition de la réserve de biosphère de Camargue. De plus, la Parc Naturel Régional (PNR) "La Camargue" est situé à environ 5200 mètres du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Source : Plan de Prévention de Bruit dans l'Environnement du département des Bouches-du-Rhône - 2016 (reconduit jusqu'en 2023) La ville d'Arles est considérée à enjeu faible par rapport à l'importance de la population impactée.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : SIG Geo-Ide DREAL PACA
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Expertise écologique Auddicé environnement - Avril 2021 Aucune zone humide n'est présente directement sur le secteur d'étude. Celui-ci dispose d'habitats plutôt secs, de type bancs de graviers ou steppe. D'importants dépôts alluvionnaires grossiers ont été dispersés sur le SIP lors de la construction des aménagements portuaires.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Source : PPRI sur la commune d'Arles - Février 2015  Le site est inclus dans la zone P industrialo-portuaire du PPRI Rhône.  La délimitation du PPRT de Daher International est localisée à 500m au sud du site.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : BASOL et BASIAS  Site BASOL DAHER INTERNATIONAL (13.0062) – Dépôt logistique (SEVESO) – Suivi des BTEX et Organochlorés dans la nappe souterraine à 500m au Sud-Est du site Site BASIAS PAC1314719 - Ancienne centrale d'enrobage au Sud à proximité du site
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Rhone-mediterranee.eaufrance.fr
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : bouches-du-rhone.gouv.fr
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Atlas du patrimoine ; SIG Geo-Ide DREAL PACA
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Source : SIG Geo-Ide DREAL PACA  Le projet est à proximité immédiate du site Natura 2000 "Le Rhône aval".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Atlas du Patrimoine ; SIG Geo-Ide DREAL PACA

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site prévoit le prélèvement sur les eaux souterraines par le biais d'un forage industriel. Les besoins en exploitation pour le process sont quantifiés à un volume annuel moyen pompé de 100 000 à 200 000m <sup>3</sup> /an par an et 60m <sup>3</sup> /h en pointe (2 x 30 m <sup>3</sup> /h). Ces pompages pourront être plus importants pour la partie eaux d'extinction incendie (en cours de réflexion). La masse d'eau concernée est DG323 « Alluvions du Rhône du confluent de la Durance jusqu'à Arles et Beaucaire et alluvions du Bas Gardon ». A noter que le site n'est pas situé dans une zone de répartition des eaux (ZRE).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hormis le prélèvement qui sera à l'origine d'un faible pompage aucune modification prévisible de la masse d'eau souterraine est attendue.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase de travaux, l'équilibre déblais/remblais sera proche compte-tenu de la conception du projet en profil rasant ainsi que du calage altimétrique à un niveau moyen. Cependant, cette approche est à confirmer après une analyse de l'étude de sol G2.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est probable qu'il soit nécessaire d'apporter des matériaux d'apport pour les plateformes et les matelas de répartition des bâtiments.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf. Expertise Auddicé Environnement en annexe 8. Au regard du diagnostic, plusieurs impacts sont pressentis de manière directe ou indirecte sur les habitats et axes de déplacements des espèces recensées. Des secteurs de nourrissage, de repos et de reproduction pour l'avifaune vont être impactés ou détruits. A titre d'exemple, l'impact brut indirect et permanent lors du chantier et de l'exploitation du site est qualifié de fort au niveau des parcelles occupées par l'OEdicnème criard, le Petit gravelot, le Guépier d'Europe et le Cochevis huppé. Un impact modéré est aussi recensé pour les habitats à reptiles.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les protections à proximité sont associées au Rhône dont les berges sont totalement exclues du site. Pour rappel, un formulaire simplifié des incidences Natura 2000 sera réalisé dans le cadre du projet. Dans le sens où le projet ne prévoit pas d'intervenir sur la berge du Rhône et qu'il est localisé sur une parcelle en friche, les impacts pressentis sur les espèces protégées au titre de la zone N2000 sont relativement faibles, cela dit, il ne sont pas exclus à ce stade, compte tenu de la proximité du site avec le Rhône.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au même titre que le site Natura 2000, la proximité directe du projet aux ZNIEFF de type 1 "L'île de Saxy" et de type 2 "Le Rhône" peut potentiellement avoir un impact sur ces zones sensibles, bien qu'ils soient exclus de l'emprise du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle sur laquelle le site va s'implanter est située dans la zone industrialo-portuaire d'Arles, espace déjà fortement industrialisé (remblais alluvionnaire après utilisation du site). Aucun espace naturel, agricole, forestier et maritime ne sera affecté.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de Daher International, à 500 mètres au Sud-Est. Le site est donc exclu de tout zonage.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est inclus dans la zone industrialo-portuaire du PPRi du Rhône. Un règlement restrictif sera donc à respecter. Parmi les autres risques naturels à prendre en compte, la zone d'étude est concernée par un aléa naturel de retrait ou gonflement des argiles. L'analyse des ces risques sera reprise dans l'Étude de Dangers et le volet loi sur l'eau du dossier de demande d'autorisation environnementale.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, les manœuvres de ravitaillement des engins en hydrocarbures s'effectueront sur une aire étanche et l'état des engins sera régulièrement vérifié. En phase exploitation, les produits chimiques et éventuellement dangereux seront entreposés dans un local spécifique avec un système de rétention adapté. Bien que le site ne soit pas normalement concerné par des déchets dangereux, le cas échéant, ils seront stockés avec précaution puis évacués vers des filières de traitement adaptées.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est accessible à la fois par la route (chemin communal 13), le fleuve du Rhône et le réseau ferré. Le projet implique des déplacements limités de véhicules en phase de travaux (engins) et en phase d'exploitation (transport des déchets par camions). Les déplacements de véhicules légers des collaborateurs et visiteurs uniquement sont envisagés sur le site. En exploitation, le flux de poids lourds est envisagé à 30 camions par jour.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Lors des travaux, le bruit proviendra principalement des engins de chantiers. En exploitation, les lignes de production du site ainsi que la circulation des poids lourds pourront être source de bruit. D'après les premiers résultats de l'étude bruit réalisée par l'entreprise Venathec, les niveaux résiduels sont plutôt bas (45dB de jour et 30 dB de nuit en moyenne) ce qui traduit une ambiance sonore calme aux alentours du site. Des mesures nécessaires à la réduction des nuisances sonores seront prévues dans une étude spécifique.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les déchets plastiques valorisés ne sont pas à l'origine d'émissions d'odeurs.</p> <p>Le voisinage du site, composé d'une société de transport, d'une centrale béton et d' un entrepôt ne sont pas à l'origine d'odeurs particulières.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Quelques vibrations pourront être générées sur le site lors de la phase travaux. Cependant, la distance de 250 mètres avec les premières habitations permet de limiter les nuisances engendrées.</p> <p>Le site n'est pas non plus concerné par des vibrations provenant de l'environnement extérieur.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<p>Le site fonctionnera 24/24h et 7/7j. Il sera donc éclairé en continu. Les livraisons se feront en horaires de journée et le process de transformation a lieu à l'intérieur du bâtiment dédié. La circulation des engins d'approvisionnement sera uniquement entre le stock de balles du côté du Rhône et le bâtiment process.</p> <p>Le site est implanté au sein d'une zone industrielle qui héberge plusieurs entreprises pouvant aussi être éclairées la nuit par mesure de sécurité.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité générera des émissions de poussières au niveau des "cheminées" (conduits canalisés) des extrudeuses prévues dans le bâtiment process.</p> <p>Une surveillance sera mise en œuvre afin de garantir la conformité des rejets. Des filets anti-envols seront déployés pour prévenir l'envol de matières plastiques au besoin.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet générera des eaux usées sanitaires via la présence de personnel sur site. Les eaux pluviales du site seront collectées séparément (toiture et voirie). Les eaux issues de la voirie seront traitées avant stockage dans un bassin de rétention et rejet au réseau pluvial exploité par la CNR. Les eaux de toitures pourront transiter également par ce bassin. Un complément est également envisagé par infiltration. Le bassin d'infiltration sera connecté via un une vanne anti-retour au bassin de de collecte des eaux [voir compléments en Annexe 7].</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le process sera à l'origine d'un rejet d'effluents qui seront traitées par la STEP dédiée créé sur site avant rejet dans le réseau ACCM. Les critères techniques seront précisés dans une convention de rejet entre QCP et ACCM.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Dans le cadre de son activité, le site sera à l'origine de déchets qui seront stockés dans le bâtiment process. En première approche, ils seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- non dangereux : déchets d'emballages (papiers, cartons), refus de tri, purge, boues de traitement d'eau, autres déchets de process, cerclage métallique ;</li> <li>- dangereux : huiles usagées, piles et accumulateurs, eaux souillées du déshuileur du site.</li> </ul>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'implantation du projet dans la SIP d'Arles n'implique aucun enjeu de protection ni paysager. Cependant, un travail d'insertion paysagère sera réalisé par un architecte afin que le projet s'intègre dans l'environnement, en prenant en compte la vision que depuis la route et le Rhône.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De par la localisation et la nature de sol du site, aucune activité humaine n'est présente initialement. Aucune modification des activités humaines n'aura donc lieu.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Sur le site industrialo-portuaire d'Arles, une parcelle de 3,8 hectares est mise à disposition par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) pour le projet du groupe Combronde. Il s'agit de la création d'un bâtiment de logistique de 9 700m<sup>2</sup> permettant le stockage de palette d'eau minérale puis le transport multimodal (fleuve/rail/route). Les travaux ont débuté en début d'année 2021. Ce projet n'a pas été soumis à autorisation.

Les données trafics sur le site industrialo-portuaire (SIP) d'Arles ont pu être récupérées. D'après une étude de circulation menée par la mairie d'Arles, l'estimation du trafic de poids lourds au sein de la SIP d'Arles a pu être faite. L'estimation est comprise entre 64 300 et 86 050 poids lourds par an (y compris le projet de Combronde). Une campagne de comptage routier a aussi été réalisée sur la voie communale 13 dite Chemin des Ségonnaux, du 13 au 20 janvier 2021 : 3324 véhicules ont circulé sur cette voie, répartis entre 2949 véhicules de catégorie 1 (entre 0 et 6 m) et 375 de catégorie 2 (plus de 6 m).

Dans tous les cas, l'analyse des impacts sera menée en prenant en compte les données disponibles à l'échelle de la plateforme SIP entièrement dans la concession CNR.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

D'après l'analyse menée ci-dessus, quatre thématiques à enjeux sont particulièrement sensibles vis à vis du projet :

- la biodiversité,
- le bruit,
- la gestion des eaux pluviales,
- le risque inondation.

Concernant la biodiversité, un diagnostic complet a été mené à l'échelle de la zone [voir Annexe 8]. Ce diagnostic a donné lieu à un dossier CNPN en cours de rédaction qui s'inscrit dans la démarche ERC qui a été portée à l'échelle de la plateforme SIP. Les principales mesures qui seront développées dans le dossier concerné consiste en la prise en compte du calendrier écologique dans le planning travaux, mise en œuvre de principe d'exploitation à l'échelle de la plateforme (luminosité, travaux paysagers : clôtures, plantations, méthodes d'entretien...), sanctuarisation des bordures du Rhône et de la ripisylve associée et des mesures compensatoires : la compensation sera effectuée in situ mais également au niveau d'un ou plusieurs autres sites « favorables » et notamment le site Cossure géré par la CDC biodiversité.

Les trois autres thématiques sont abordées dans une note spécifique jointe en annexe 7.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la nature du projet, de sa localisation dans une zone industrialo-portuaire (terrain en friches, inutilisé et à vocation industrielle) et de l'ensemble des études spécifiques prévues pour chaque thématique sensible vis-à-vis du projet, celui-ci pourrait être dispensé d'évaluation environnementale.

Effectivement, ces études permettront d'affiner les impacts et de dimensionner les mesures adaptées pour le projet pour l'ensemble des thématiques sensibles. Elles seront intégrées au dossier d'autorisation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Les autres annexes jointes au présent formulaire sont les suivantes :

- Annexe 7 : Note complémentaire
- Annexe 8 : La diagnostic écologique réalisé par Auddicé Environnement

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Geleen

le, 25 juin 2021

Signature

Wiebe Schipper

Wiebe Schipper  
25.06.2021 20:07:35 [UTC+2]